

qu'un bon ouvrier peut leur fournir un travail valant 20c de l'heure et peut-être plus; et du moment qu'ils seront convaincus qu'un ouvrier leur vaut plus de 20c, leur propre intérêt sera de le payer plus de 20c de l'heure; mais, du moment qu'ils n'ont aucune garantie de la valeur réelle du travail que la propre expérience qu'ils peuvent en faire, ils demandent qu'on leur laisse le temps de juger de ce qu'il vaut et qu'on ne les oblige pas à payer des ouvriers médiocres sur le même pied que de bons ouvriers.

N'est-ce pas plus équitable pour le patron à qui il serait impossible autrement de calculer ce que lui coûtera sa main-d'œuvre dans telle ou telle entreprise; n'est-ce pas aussi plus équitable pour les bons ouvriers qui, sous la règle d'un salaire uniforme se trouvent à perdre tout le bénéfice de leur capacité supérieure? Car, il est bien évident que le patron, s'il est obligé de payer le mauvais ouvrier plus cher qu'il vaut, devra se chercher une compensation en abaissant d'autant le salaire qu'il aurait payé à un bon ouvrier. Le salaire uniforme produit un nivellement nécessaire, où le travail médiocre a tout à gagner, mais où le travail supérieur ne peut que perdre.

Si les unions ouvrières veulent que l'on admette leur prétention de fixer un minimum de salaire, la première condition qu'elles devraient s'imposer, ce serait d'imiter les corporations professionnelles qui jouissent, en vertu de la loi, d'un tarif fixe d'honoraires. On n'entre dans aucune de ces corporations sans avoir fait un certain temps d'étude et sans avoir passé un examen. Ce sont là des garanties qui justifient le droit à un minimum d'honoraires; la diversité des talents établit ensuite, entre chaque individu, une diversité de situation qui se reproduit dans la diversité des mémoires, retenues, etc.

Que les unions commencent donc par exiger sérieusement de leurs membres des garanties du même genre: un certificat d'apprentissage complet et un examen de capacité, et elles verront les patrons s'adresser de préférence à elles pour obtenir de bons ouvriers. Qu'elles fassent plus, qu'elles classent elles-mêmes leurs membres, après examen et qu'elles établissent même une échelle de salaires gradués suivant les classes et si les examens sont sérieux, elles auront moins de difficultés à faire accepter cette échelle de salaires, qu'elles n'en ont aujourd'hui à faire accepter un mini-

mum de salaire sans aucune garantie de capacité.

Car elles ne doivent pas oublier que si leurs droits sont respectables, les patrons ont aussi des droits qu'il faut respecter

SAINT-JEAN D'IBERVILLE

La ville de St Jean, paraît devoir continuer sa marche en avant dans la voie du progrès industriel. Nous trouvons en effet dans les journaux les projets de plusieurs nouvelles industries qui se proposent de s'établir sur son territoire.

Il y a d'abord la Canada Card and Paper Company, dont M. Burland, est le gérant général, qui propose de construire une manufacture de papier devant employer de 50 à 100 ouvriers. La compagnie demande à la ville une subvention de \$15,000 et une exemption de taxe pendant vingt ans.

Il est ensuite question d'une manufacture de tricot qui donnerait aussi de l'emploi à un bon nombre d'ouvriers, principalement d'ouvrières. C'est une industrie qui, avec la protection actuelle, ne peut manquer d'être lucrative.

On parle également d'agrandir la manufacture de chapeaux.

Et avec ses fabriques de poterie, et de ciment, en pleine activité, ses autres industries déjà établies, son commerce très actif avec les Etats-Unis, desservie par plusieurs lignes de chemin de fer, centre et marché d'une des plus riches régions agricoles de la province, la ville de St Jean est, sans contredit, une des villes du Canada qui ont le plus bel avenir devant elles.

LE PROJET BICKERDIKE ET BENDER

Le conseil de ville de Québec a devant lui une proposition, émanant de MM. Bickerdike et Bender, qui mérite une sérieuse considération. Ces Messieurs, dont l'un a été longtemps un des principaux exportateurs de bétail de Montréal, et le second est connu surtout pour ses projets d'abattoirs pour l'exportation, forment à eux deux une société substantielle, pourvue de toute l'expérience désirable et pouvant disposer de capitaux et d'un crédit considérables. Il n'y a donc aucune objection à faire de ce côté.

Ils proposent à la ville de Québec, de construire et d'exploiter dans ses limites, à proximité des quais, un grand établissement de réfrigération d'après le système Pictet, que nous

voyons fonctionner ici dans la glacière de la Montreal Cold Storage Co.

Cet établissement servirait à conserver à une basse température les produits de nature périssable destinés, soit à l'exportation, soit à la consommation locale. Il serait, avec l'élévateur du Pacifique Canadien, le compliment nécessaire de l'outillage qui doit faire de Québec le port le plus avantageux du Canada pour le commerce d'exportation. MM. Bickerdike et Bender estiment qu'il leur coûtera \$500,000 et que, avec les industries qu'il amènera à sa suite, il donnera de l'emploi à mille ouvriers dont les salaires atteindront un total de \$400,000 par année.

La part qu'ils demandent à la ville de Québec de prendre à cette entreprise, consiste en une garantie d'intérêt à 4 p.c. sur une somme de \$100,000, soit une garantie de \$4,000 par année, pendant 20 ans. Cette garantie servirait à placer sur le marché anglais \$100,000 d'obligations à vingt-ans de terme, dont le produit serait employé, avec le capital des promoteurs, aux frais d'exploitation de l'établissement. Du moment où l'entreprise rapportera assez, en sus des frais d'exploitation, pour payer l'intérêt des obligations, cet intérêt sera payé, avant tout dividende ou profit aux propriétaires, et la ville de Québec n'aura rien à déboursier.

Outre les avantages de l'emploi aux ouvriers de Québec, cette entreprise aura encore celui de créer, nécessairement, un commerce de viandes en carcasses, entre Québec et l'Angleterre, qui devra amener dans le port des vapeurs aménagés avec des compartiments frigorifiques. Par sa situation, son climat, son port splendide, Québec est tout désigné pour être l'entrepôt de ce commerce, entre les plaines de l'Ouest et les consommateurs anglais. Il en dépend donc absolument de la largeur de vues des membres de conseil de ville, que Québec assure à son port, à son commerce, à ses ouvriers, les nombreux avantages que promet le projet de MM. Bickerdike et Bender.

Nous espérons, non, nous sommes persuadé que le conseil de ville de Québec comprendra assez ses intérêts pour accepter, en prenant les garanties nécessaires, la proposition de MM. Bickerdike et Bender. qui peut, si elle est menée à bien, rendre à la cité de Champlain son ancien rang à la tête des villes commerciales du Canada.